



**SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS  
CHIMIQUES DE VALLEYFIELD**

350, Boul. Mgr Langlois; Valleyfield (Québec) J6S 4V3  
Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851

# **RAPPORT D'EXÉCUTIF**

**NOVEMBRE 2002  
À  
FÉVRIER 2005**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
LE 16 FÉVRIER 2005**

# TABLE DES MATIÈRES

## RAPPORT D'EXÉCUTIF

1- Introduction .....	Page 3
2- Composition de l'exécutif sortant .....	Page 3
3- Conjoncture et action syndicale .....	Page 3
4- Marchés et situation financière d'Expro Tec .....	Page 4
5- Objectifs syndicaux et résultats.....	Page 5
<i>Santé-sécurité</i> .....	Page 5
<i>Protection de l'emploi</i> .....	Page 5
<i>Application de la convention collective</i> .....	Page 6
6- Renforcer la structure syndicale et la solidarité.....	Page 6
7- Campagne CSN.....	Page 6
8- Vers l'avenir.....	Page 7

## **1- Introduction**

Rendre compte d'un mandat de quelques années (novembre 2002 à février 2005) est toujours un moment de réflexion important. Quels étaient nos objectifs, quels furent les événements importants, dans quel environnement la situation a-t-elle évoluée, quels furent nos moyens d'actions, à quelles attaques avons-nous dû faire face ? Ce rapport du comité exécutif du Syndicat National des Produits Chimiques de Valleyfield (CSN) tentera de répondre à ces questions.

## **2- Composition de l'exécutif sortant**

Richard Mallette	Président
Marc Laviolette	Vice-président
Richard Beaulieu	Trésorier
Serge Leduc	Secrétaire
Serge Cardinal	Directeur en santé-sécurité
Alain Lefebvre	Directeur en santé-sécurité
Richard Rémillard	Directeur
Pierre Leduc	Directeur à l'organisation et vie syndicale
Benoit Laperle	Directeur à l'information

Autres membres ayant occupé un poste d'officier au comité exécutif pendant cette période :

Jacques Beauchesne	Directeur en santé-sécurité
Henri Chartrand	Directeur à l'organisation et vie syndicale

## **3- Conjoncture et action syndicale**

Nous avons exercé notre mandat pendant une période où nous avons dû comprendre et nous adapter face à la philosophie de gestion d'Expro Tec tout en faisant face aux événements qui sont survenus. Santé-sécurité, protection de l'emploi et des métiers, changements technologiques, retraites anticipées, application de la convention collective, amélioration de l'information syndicale, démarche sur la vie syndicale, représentation, campagnes CSN... toutes des préoccupations que nous avons voulu adresser pendant la durée de notre mandat.

Si on se rappelle, fin 2002 et début 2003, les plus jeunes en ancienneté étaient en mise à pied, celle-ci a affecté 58 membres pendant près de 6 mois. Début 2003, déversement d'éther avec explosion de la station de pompage St-Charles, deux feux dans le bâtiment 178, accidents et incidents en santé-sécurité à répétition. Le syndicat se voit obligé de « sonner l'alarme » et de déposer des avis de conditions dangereuses à la direction d'Expro Tec et à la CSST, pour obliger la mise en place et le suivi des recommandations. Nous nous entendons aussi avec la direction pour libérer un représentant syndical pour agir à titre de préventionniste. Nous intervenons aussi pour normaliser les conditions dans lesquelles les accidentés du travail peuvent être assignés sur un « travail léger ».

Pendant la même période se termine une quatrième session sur la planification à la retraite qui a permis à plus de 40 membres avec leurs conjointes de mieux se préparer à la retraite, résultat de l'application de la clause sur les changements technologiques qui prévoit aucunes mises à pied suite

à ceux-ci. S'il y a diminution de personnel, cela ne peut se faire que par retraite anticipée volontaire ou attrition. Par la consultation des membres en lien avec nos ressources à la CSN nous développons notre interprétation de la clause lors du changement technologique à la centrale d'énergie et nous intervenons auprès de la direction d'Expro Tec pour le faire appliquer.

Été 2003, c'est le déménagement dans le 440. Plusieurs commentaires sont à l'effet que malgré que ce soit un beau bâtiment, Expro Tec aurait dû investir dans les bâtiments de production de l'usine avant le 440 surtout que le 423 était presque neuf.

Automne 2003, deux mots étaient dans la bouche de tout le monde : 8.04 et chauffage. Les deux sont liés car c'est suite aux modifications aux systèmes de chauffage et d'humidité que les travailleurs du 160 ont dû appliquer leur droit de refus (8.04) pour s'assurer de pouvoir travailler sécuritairement. Réplique d'Expro Tec : neuf suspensions illégales en s'appuyant sur le rapport de l'inspecteur de la CSST qui recommandaient de travailler avec des imperméables. Le syndicat réagit en donnant l'information sur les heures de travail et lance un appel à la solidarité tout en organisant une assemblée générale spéciale. La direction recule et retire les suspensions tout en maintenant son appel de la décision de la révision administrative de la CSST qui donnait raison au syndicat. La compagnie retirera son appel avant l'audition d'avril 2004. C'est clair, la compagnie s'attaque au 8.04 mais nous ne la laissons pas faire. Il est à noter que quelques semaines auparavant, devant l'augmentation du nombre de mélangeurs et de la charge de travail sur la ligne commerciale, un 8.04 au 161 avait forcé la direction à mettre en place des mesures nécessaires pour opérer sécuritairement.

Le début de l'année 2004 avait été une suite logique de l'automne, plusieurs arrêts de production liés aux problèmes de chauffage. Les priorités syndicales pour 2004 étaient de continuer à faire les représentations nécessaires pour permettre la retraite anticipée avec le programme de compression de personnel de l'assurance-emploi. Nous continuons nos démarches pour nous assurer de maintenir un niveau d'entretien suffisant dans l'usine et pour protéger nos gars de métier par rapport aux sous-contrats et tenter de combler les postes vacants par la 4<sup>e</sup> classe. Nous élaborons un plan d'action en santé-sécurité qui a comme priorité la formation théorique et pratique des opérateurs. Nous poursuivons notre suivi du projet des poudres sèches et de l'audit en santé-sécurité.

Déjà débuté avec une approche abusive et illégale concernant les assignations temporaires des accidentés, la direction d'Expro Tec poursuit une campagne contre les accidentés du travail en suspendant pour trois mois à la mi-juin, Richard Rémillard, membre du comité exécutif du syndicat. Utilisant tous les moyens, la compagnie embauche une firme de détective privée, utilise systématiquement des médecins experts. Elle procède alors à trois congédiements : Jean-Sébastien Hotte, Serge Duchesne et Michel Payette. Syndicalement, nous assumons la défense de nos membres car c'est les accidents du travail qu'il faut éliminer, pas les accidentés.

#### **4- Marchés et situation financière d'Expro Tec**

Si on analyse l'évolution de la situation financière d'Expro Tec au cours des trois dernières années, on peut y voir différentes tendances. Les ventes ont fluctué passant de 58 M en 2002 à 50 M en 2003 et 72 M en 2004. Les besoins financiers en facilité stratégiques exigés du gouvernement fédéral sont diminués passant de 21 M en 2003 à 10 M en 2004. En ce qui nous concerne, pour nos emplois, il faut regarder les volumes (lbs) à produire qui ont été de 5,8 M lbs en 2002, 5,4 en 2003 et 7 M en 2004. On voit une augmentation de volume en 2004 mais en 2005, la prévision est de 6 M de lbs. Lorsqu'on regarde les choix stratégiques effectués par Expro Tec concernant les marchés, on voit une dépendance de plus en plus grande vis-à-vis de la production militaire internationale (surtout

américaine) et 85 % des ventes sont à caractères militaires. La décision de délaier la recherche et le développement pour les propulsifs pour sacs gonflables malgré un investissement de ± 700 K sur le broyeur de nitrate de strontium peut être rentable financièrement à court terme. Pour nos emplois, ça pourrait devenir une catastrophe à moyen terme, si il y a réduction sur le marché américain, ce qui nous est déjà arrivé à plusieurs occasions dans le passé.

## **5- Objectifs syndicaux et résultats**

Dans le but de mieux défendre les intérêts des membres, nous travaillons avec des objectifs et priorités établies par les instances démocratiques du syndicat (assemblée générale, conseil syndical, comité exécutif). Voici un bref résumé des résultats obtenues selon nos objectifs prioritaires.

### **Santé-sécurité**

Nous nous étions donnés comme mandat de suivre les projets d'investissements et de modernisation pour sécuriser les installations et améliorer l'ergonomie des postes de travail. Le projet des poudres sèches à la finition devrait être réalisée en 2005. Le syndicat a eu un représentant permanent sur le comité des poudres sèches et on a contribué entre autres en aidant le comité avec toutes les études et documents qu'on avait en dossier, en plus d'y apporter notre expertise terrain. Le suivi sur les projets des PACTESS et des groupes Ergo a été assuré par des représentants syndicaux à tous les niveaux, comité directeur, responsable du fonctionnement, groupes Ergo, suivi des projets. Des projets PACTESS ont été mis en place dans tous les secteurs de l'usine par exemple : chargement des mélangeurs au 161, balance valve au 160, doubleur de barils et aspirateurs des poussières dans le secteur des tours, déplacement des wagons (120-122 et dehy), presses hydrauliques au 164, aménagement des postes de travail au 712... Dans les priorités soumises au CPSST par les représentants syndicaux, nous voulions améliorer le programme de formation théorique et pratique. On ne peut pas dire que cela a été un succès, le travail reste à faire et la direction d'Expro Tec doit le réaliser. Devant l'inquiétude que nous avons soulevé suite à plusieurs incidents en santé-sécurité il a été convenu au CPSST de faire un « audit » de la sécurité des installations de l'usine pour s'assurer que tout était sous contrôle. Jusqu'à maintenant, l'équipe d'auditeur a analysé le secteur du NG et solvant et plusieurs recommandations mineures ont été émises. Une partie importante du travail syndical en santé-sécurité a dû être consacrée à la défense des accidentés du travail car malgré certains investissements sur les postes de travail, les accidents du travail continu d'augmenter et la direction d'Expro Tec a effectué une charge sans précédent contre eux. Comme mentionnés précédemment, suspensions, congédiements, contestations, expertises médicales, détectives privés, tous les moyens sont bons avec comme résultat que nous avons dû y mettre beaucoup d'énergie et de ressources.

### **Protection de l'emploi**

Au moment de la rédaction de ce rapport il y avait une quarantaine de membres en mises à pied, à la dernière minute, nous apprenons qu'il y aura un rappel de 23 membres dans les semaines qui viennent. La durée du rappel ou le rappel des autres membres en mise à pied dépend des contrats, de vacances à prendre et du moment de l'introduction des poudres sèches et de l'impact sur l'emploi à la finition.

Jusqu'à maintenant, il y a eu plus de 30 départs volontaires depuis 2002, en retraite ou retraite anticipée en vertu du programme d'indemnité de départ. En vertu de la convention, un certain

nombre de ces départs sont considérés comme des crédits pour les changements technologiques futurs.

Vos représentants syndicaux ont aussi fait plusieurs démarches pour protéger les métiers actuels et favoriser l'accès et le développement des métiers, demandes d'accès à l'information concernant les sous-contrats, griefs et enquêtes pour combler les postes vacants, discussions avec les ressources humaines pour combler les postes par le 4<sup>e</sup> classe et connaître les besoins futurs, des postes en instrumentation, mécaniciens d'entretien (4<sup>e</sup> classe), calorifugeurs, ont été ouverts mais nous devons poursuivre nos démarches.

### **Application de la convention collective**

Dans notre travail quotidien, nous veillons à faire appliquer la convention collective, c'est une priorité. Dans ce but nous avons dans les trois dernières années eu à déposer plus de 200 griefs et tenus plusieurs rencontres de résolution de problèmes avec les ressources humaines. Nous avons aussi négocié plusieurs lettres d'ententes et/ou applications de la convention collective pour l'améliorer ou la clarifier. En voici quelques exemples :

- Modification de la clause de surtemps pour clarifier et faciliter son application (juin 2003).
- Lettre d'entente sur l'assignation temporaire des accidentés pour mieux encadrer cette pratique patronale.
- Paiement du taux de vacances en cas d'invalidité pour corriger cette injustice.
- Postes d'accommodements pour les accidentés du travail pour favoriser leur intégration.

### **6- Renforcer la structure syndicale et la solidarité**

Un syndicat est une organisation où l'implication et le sentiment d'appartenance des travailleurs et travailleuses qui la composent déterminent sa force. Nous avons au cours du dernier mandat consolider notre organisation en réunissant régulièrement le conseil syndical (5), l'exécutif (25) et l'assemblée générale (4). Dans le but de développer davantage nos liens de solidarité nous avons entrepris une démarche sur la vie syndicale qui doit se poursuivre lors du prochain mandat. Celle-ci vise à mieux connaître les raisons du manque de participation aux assemblées générales, à développer la relève syndicale, à accroître la visibilité syndicale avec des outils de visibilité CSN, d'ailleurs, un manteau trois saisons sera mis en vente bientôt avec le logo du syndicat. Nous pouvons aussi annoncé dans ce rapport le démarrage de notre site web et l'organisation d'une activité à caractère sociale pour l'été prochain, soit le 16 juillet 2005 au camp Bosco ou nous organiseront un « party syndical ».

### **7- Campagne CSN**

La solidarité et la force d'un syndicat dépendent aussi des rapports avec les autres travailleurs et travailleuses, y inclus ceux de notre centrale syndicale, la CSN. Dans les dernières années nous avons participé entre autres à deux campagnes importantes de la CSN. Celle sur la ZLÉA (Zone de Libre Échange des Amériques) où nous avons consulté les membres sur leur opinion de cette entente. Au moment où les Wal-Mart de ce monde cherchent à empêcher la syndicalisation pour maintenir des conditions de travail minable et maximiser leur profit, il est important de se conscientiser sur les enjeux des ententes négociées par nos gouvernements.

D'ailleurs l'autre campagne importante que nous avons soutenue est celle contre le valet des compagnies : Jean Charest. Encore là, les politiques adoptées par son gouvernement vise à affaiblir la résistance du mouvement syndical pour favoriser les actionnaires des compagnies. En assemblée générale nous avons voté à 96 % pour la grève sociale. Malheureusement, celle-ci n'a pas eu lieu car l'unité du mouvement syndical n'était pas au rendez-vous.

## **8- Vers l'avenir**

Au moment où nous abordons la dernière année de la convention collective avec le déclenchement des élections syndicales et la négociation de l'augmentation du taux horaire pour le 1<sup>er</sup> avril prochain, il est important de regarder devant nous pour situer les enjeux à venir. Nous aurons à faire face aux changements majeurs dans le secteur de la finition avec le projet des poudres sèches et continuer de faire appliquer la clause sur les changements technologiques. Nous aurons aussi à nous préparer sérieusement pour le renouvellement de la convention collective qui s'annonce déterminant pour l'avenir de nos conditions de travail.

Nous espérons que ce rapport vous aura éclairé sur le travail effectué par vos représentants syndicaux pendant notre mandat dans le but de défendre l'intérêt de l'ensemble des membres du syndicat.

Syndicalement,  
Le comité exécutif du  
SNPCV